

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 mai 2012 A 20 HEURES 30**

**Etaient présents :** Christian TARANTOLA, Maire,  
Isabelle ANTOINE, André BONNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Gilles DEMONDION, Lionnel DESCOURS, Béatrix LETOFFE, Christophe MAURICE, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

**Absents excusés :** Valérie FESNEAU, Rosine LAVOISIER, Emilie PIERRE.

**Procurations :** Emilie PIERRE à Amar BOULASSEL

**Secrétaire de séance :** Gilles DEMONDION

\*\*\*\*\*

## **1) Subvention 2012 à l'OMSCL et à l'association « les couleurs du Barba »**

Concernant la subvention en faveur de l'OMSCL, les 6 conseillers membres de l'OMSCL ne pouvant pas prendre part au vote, il ne reste que 5 conseillers présents, ce qui ne permet pas de disposer du quorum pour voter cette subvention. Comme la loi le prévoit, Monsieur le Maire convoque à nouveau le conseil le mardi 29 mai à 20h30 uniquement pour le vote de cette subvention.

Compte tenu que le même jour du conseil une réunion du bureau de l'OMSCL est programmée, ce qui impliquera l'absence des conseillers siégeant à ce bureau, Monsieur le Maire propose de répondre aux éventuels questions concernant cette subvention.

La seule question posée concerne le montant nécessaire à verser à l'OMSCL pour son fonctionnement durant cette année.

André BONNET, Président de l'OMSCL, indique, après avoir transmis à tout le conseil le bilan financier de L'OMSCL qui fait ressortir un excédent de 4245,29 €, que les dépenses les plus importantes sont les salaires, les emplois des jeunes durant l'été et le centre aéré. Compte tenu que les subventions de pôle emploi et du Conseil Régional sont dégressives, il serait rassurant pour mener à bien cette année que le montant de cette subvention soit fixée à 25000 €.

Concernant la subvention en faveur de l'association "les couleurs du barba", elle est fixée à hauteur de 500 €. Comme la loi l'oblige, les conseillers à savoir Lionnel DESCOURS et Amar BOULASSEL qui siègent au bureau se retirent pour ce vote.

Cette proposition est adoptée par 9 voix.

## **2) Déclassement des voies communales par la CCVV pour les passer en chemins ruraux**

Lors de la dernière assemblée de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne (CCVV), il a été voté des déclassements de voies intercommunales.

Les voies concernant notre commune sont la VC 103 pour 310 mètres, la VC 135 pour 2910 mètres et la VC 14 pour 1580 mètres soit un total de 4800 mètres.

Les membres du conseil trouvent très regrettable cette façon de procéder de la CCVV qui rend aux communes ces voies intercommunales et de ce fait transfère aux communes la charge de les entretenir.

Cette proposition est adoptée par 3 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

## **3) Assainissement : cas du terrain à Cheniménil**

Monsieur le Maire fait la lecture d'une lettre signée par le Président de la CCVV concernant la réalisation, rendue obligatoire par la Préfecture, d'une station d'épuration à laquelle notre commune sera raccordée.

Pour réaliser cet ouvrage, la CCVV a décidé d'acquérir un terrain à Cheniménil de 4322 m<sup>2</sup> au lieudit "Aux Près de l'Epine" évalué par les services du "Domaine" à 2 € le m<sup>2</sup>. La commune de Cheniménil a acquis ce terrain à 4 € le m<sup>2</sup> et elle accepte de perdre 1 € mais souhaite que la commune de Docelles participe à la perte à hauteur également de 1 € soit 4322 €.

Un long débat s'est engagé entre les conseillers dont certains n'acceptent pas de faire supporter à notre commune ce coût compte tenu qu'il s'agit d'un investissement à charge de la CCVV, que nos concitoyens payent déjà des taxes votées par l'ensemble des communes représentant la CCVV alors que cela ne concerne que 4 communes dont Docelles et pour notre commune pour un service inexistant. D'autres

conseillers estiment qu'un refus de notre part aurait pour conséquence la non-réalisation de cette station d'épuration.

Cette proposition est finalement adoptée par 4 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

Monsieur le Maire adressera une correspondance au Président de la CCVV pour l'informer de cette délibération en mentionnant les points de désaccord de certains membres du conseil.

#### **4) Remboursement de sinistres par la CIADE**

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune deux chèques de la CIADE pour des remboursements de sinistres :

- un chèque de 1508 € pour un dégât rue des fermes
- un chèque de 711,62 € pour un bris de glace à l'école maternelle

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

#### **5) Réhabilitation du site du maquis**

Nous avons reçu une correspondance de la mairie de Xamontarupt qui a inscrit dans son budget 2012 la réhabilitation du site historique du Maquis du Haut du Bois pour un montant de 25000 € TTC.

Ces travaux consistent à changer le kiosque, remplacer les bancs, réaliser un accès piétonnier adapté aux personnes à mobilité réduite, à installer une nouvelle Croix de Lorraine en granit rose et gris et à agencer la zone paysagère.

Pour information une subvention a été demandée au Conseil Général et M THIRIET d'Eloyes offre la Croix de Lorraine en granit.

Il nous est demandé par cette lettre une subvention égale à 10% de l'engagement de la commune de Xamontarupt qui est de 5000 € soit un montant de 500 €.

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

#### **6) Délibération pour la délégation et l'indemnité de M. WOIRGNY Alain**

Alain WOIRGNY se retire pour permettre au conseil de prendre cette délibération.

Suite à différentes réunions de travail du conseil et après vérification auprès de la Préfecture, il a été envisagé qu'un conseiller en la personne de Alain WOIRGNY bénéficie d'une délégation de pouvoirs de Monsieur le Maire.

Cette délégation porte sur le suivi et l'organisation des travaux dans la commune, les bois, la chasse et la voirie. Il est également prévu par rapport à cette délégation de verser une indemnité mensuelle équivalente à celle des adjoints qui est de 419,95 € net.

Cette proposition est adoptée par 11 voix.

#### **7) Admission en non-valeur budget principal et budget eau**

Concernant une facture de garderie de 14 € dont la personne a déménagé sur Epinal et qui est solvable, il est proposé de demander à Monsieur le Percepteur de recouvrer cette créance.

Concernant une facture d'eau et de garderie pour un montant de 127,33 € (personne insolvable) et une facture d'eau de 12,06 € (succession refusée par les héritiers), il est proposé d'inscrire en non-valeur ces montants.

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

#### **8) Révision des loyers**

Comme tous les ans, il est proposé au conseil de prendre une délibération pour une révision des loyers à hauteur de 2,24% qui correspond à l'évolution de l'indice de référence des loyers.

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

#### **9) Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles**

Comme tous les ans, il nous est demandé de fixer le coût demandé aux communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école de Docelles.

Pour cette année, il est proposé d'augmenter les tarifs 2011 de 2%, ce qui donne comme tarification pour 2012 :

- 563 € pour les enfants en maternelle
- 270 € pour les enfants en primaire

Pour information, concernant les enfants scolarisés de la commune de Xamontarupt à l'école de Docelles le coût sera de 3332 €.

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

**10) Décision modificative budget principal : achat d'une « balayeuse-cireuse » pour la salle multi-activités**

Afin de permettre au personnel en charge de l'entretien de la salle multi-activités, il est proposé au conseil que la commune se dote d'une balayeuse-cireuse, plusieurs devis ont été demandés.

Pour permettre ce nouvel investissement, nous prévoyons d'inscrire la somme de 3000 € à ce poste qui sera prélevée sur la ligne d'investissement "Aménagement du bourg".

Cette proposition est adoptée par 12 voix.

**Informations diverses**

- Soutien à l'Office National des Forêts (ONF) voté à l'unanimité par le conseil concernant la demande à l'Etat de suspendre les suppressions de poste à l'ONF.

- Remerciements de l'association "Gymnastique Volontaire" pour l'aide apportée par notre commune concernant la marche populaire.

Fin du conseil à 22 h 05.